

L'Ordre des médecins réfléchit au cas d'un praticien condamné

BRUXELLES Une enquête disciplinaire de l'Ordre des médecins pourrait toujours être menée à l'encontre du médecin généraliste condamné mercredi par le tribunal correctionnel de Bruxelles à un an de prison avec sursis et à 4.125 € d'amende pour homicide involontaire, a indiqué hier l'Ordre des médecins. Le docteur D. a été condamné parce qu'il avait simplement diagnostiqué une grosse fatigue alors que la patiente décédera la nuit suivante d'une myocardite aiguë. Ce jugement pourrait



faire jurisprudence.

/// www.ordomedic.be